

ASSOCIATION YOGA ASHTANGA SEVREMOINE
REGLEMENT INTERIEUR
cours enfants
adopté par l'assemblée générale du 8 juillet 2021

Article 1 : Le paiement des cours est obligatoirement effectué au plus tard au 1er cours de la saison. Un certificat médical est exigé dès la 1ère séance de l'année.

Article 2 : Le bureau de l'association se réserve le droit de refuser l'accès au cours à tout élève non à jour des paiements et de son certificat médical.

Article 3 : CALENDRIER - La saison s'étend du 8 septembre au 6 juillet. Les cours sont maintenus pendant certaines vacances scolaires mais ils seront **interrompus du 28 novembre au 10 avril**. Et il y aura également un mercredi sans cours entre avril et juillet (date non encore définie). La présence aux séances doit être régulière pour suivre au mieux l'évolution du cycle d'activités.

Article 4 : En cas d'arrêt des cours par l'adhérent dans l'année, celui-ci ne pourra prétendre à aucun remboursement. Les cas de force majeure (longue maladie, accident grave, déménagement) seront étudiés au cas par cas et pourront éventuellement donner lieu à un avoir.

Article 5 : La personne venant conduire l'enfant aux activités ne doit laisser celui-ci qu'après s'être assuré de la présence du professeur. En cas de nécessité et sans réponse de la part des parents ou du représentant légal, il sera fait appel aux services de secours. Dès que la séance est terminée, l'association décline toute responsabilité en cas d'incident causé par ou à votre enfant, notamment en cas de retard des parents ou de la personne désignée par ceux-ci. Chaque élève doit prévoir une assurance personnelle de responsabilité civile. L'association décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol d'effets personnels.

Article 6 : L'arrivée au cours de Yoga doit se faire au moins 5 minutes en avance et dans le calme. L'enfant est en tenue et a pris soin de vérifier la propreté de ses pieds avant de venir. Il commence par se laver les mains puis vient s'asseoir sur son tapis en attendant que le cours commence.

Article 7 : L'attitude en cours doit être correcte, respectueuse des règles de politesse et non agitée pour ne pas perturber la séance.

Article 8 : MATERIEL : L'association prête des tapis. Il est cependant plus agréable pour l'enfant d'avoir son propre tapis **spécifique** au Yoga. Nous recommandons de commander chez Chin Mudra qui ont un bon rapport qualité/prix. Merci de prévoir pour votre enfant une tenue dédiée au Yoga dans laquelle il sera à l'aise pour bouger librement : legging ou jogging et tee-shirt. Le dernier quart d'heure du cours sera réservé à une activité plus posée pour laisser l'énergie redescendre. Votre enfant aura besoin d'un petit cahier pages blanches (A5) ainsi que d'une trousse de crayons.

Article 9 : Fin de cours – Chaque enfant nettoie son tapis afin d'en prendre soin et remet ses chaussures et manteau dans le calme.

Article 10 : En cas d'absence du professeur, vous en serez avertis. **La prévenir également si vous ou votre enfant ne pouvez pas venir.**